

Mars 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-troisième session

Rome, 21-25 mai 2012

Amélioration des statistiques en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture et de développement rural durables

Résumé

Pour mettre en œuvre des politiques reposant sur des données factuelles en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture et de développement rural durables, il est essentiel de disposer en temps utile de statistiques fiables. La récente crise vivrière et le débat actuel sur la volatilité des prix des denrées alimentaires et sur les effets du changement climatique dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire soulignent clairement que cette condition est loin d'être remplie et qu'il est urgent de renforcer la base des informations disponibles pour la conception, le suivi et l'évaluation de politiques qui soient pertinentes, efficaces et économiquement viables.

La Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales a été formulée sous les auspices de la Commission de statistique des Nations Unies (UNSC) pour s'attaquer à l'insuffisance de données agricoles et contrecarrer la diminution de la capacité des pays à produire des données fiables en temps opportun. Suite à l'approbation de la Stratégie mondiale par la Conférence de la FAO à sa trente-sixième session en novembre 2009 et par l'UNSC à sa quarante et unième session en février 2010, la FAO a été priée de formuler un Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie, en collaboration avec les principales parties prenantes.

Ce document décrit les progrès accomplis dans l'élaboration du Plan d'action et les activités déployées à ce jour, telles que les initiatives de mobilisation de ressources et les arrangements de partenariats avec les organisations régionales.

Le Plan d'action a été élaboré par la FAO et la Banque mondiale en collaboration avec les principales parties prenantes. Il propose un programme cohérent de renforcement des capacités favorisant le développement d'un système de statistique agricole intégré au niveau national.

Parmi les principaux éléments du Plan d'action figurent un cadre pour l'évaluation des capacités nationales en matière de statistique et une série d'activités structurées au plan national, régional et mondial, qui sont essentielles pour réaliser les piliers de la Stratégie mondiale. Le Plan d'action fournit aussi la description des mécanismes de gouvernance et de financement. Le rapport décrit les activités réalisées jusqu'à présent, notamment l'achèvement du Plan d'action, les initiatives de mobilisation de ressources et les arrangements de partenariat avec des organismes régionaux.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

Mesures suggérées au Comité:

Le Comité est invité à:

- approuver le Plan d'action pour l'amélioration des statistiques en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture et de développement rural durables et sa structure de gouvernance.
- demander aux partenaires fournisseurs de ressources d'aider à la mobilisation des ressources nécessaires et aux États Membres de soutenir l'exécution du Plan d'Action à l'échelle mondiale, régionale et nationale et de poursuivre avec détermination le renforcement de leur système de statistique agricole.

Pour toute question concernant le contenu de ce document, veuillez vous adresser à:

Pietro Gennari
Directeur, Division des statistiques
Tél: +39-0657053599

I. Introduction

1. Pour mettre en œuvre des politiques reposant sur des données factuelles en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture et de développement rural durables, il est essentiel de disposer en temps utile de statistiques fiables. La récente crise vivrière et le débat actuel sur la volatilité des prix des denrées alimentaires et sur les effets du changement climatique dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire soulignent clairement que cette condition est loin d'être remplie et qu'il est urgent de renforcer la base des informations disponibles pour la conception, le suivi et l'évaluation de politiques qui soient pertinentes, efficaces et économiquement viables.

2. La Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales (ci-après dénommée la Stratégie mondiale) constitue un cadre méthodologique et de gouvernance pour permettre aux systèmes statistiques nationaux d'améliorer la qualité de leurs statistiques en matière d'alimentation et d'agriculture et, par conséquent, aux gouvernements nationaux de formuler et d'adopter des politiques fondées sur des données probantes en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture et de développement rural durables. Il est entendu que les statistiques agricoles et rurales portent également sur les aspects économiques et agro-environnementaux.

3. La Stratégie mondiale a été approuvée par la Conférence de la FAO à sa trente-sixième session en novembre 2009 et par la Commission de statistique des Nations Unies (UNSC) à sa quarante et unième session en février 2010. L'UNSC a également demandé instamment la mise au point d'un Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale, qui a été élaboré par la FAO et la Banque mondiale en étroite consultation avec les Amis de la présidence de la Commission des statistiques agricoles¹ et un grand nombre de parties prenantes nationales et internationales.

4. Les principaux éléments du Plan d'action ont été débattus à l'occasion de plusieurs réunions et, lors de la trente-septième session de la Conférence de la FAO (2011), ils ont été présentés aux Ministres de l'agriculture de tous les États Membres de la FAO et aux principaux partenaires, qui les ont fermement appuyés. Le présent document décrit les progrès accomplis dans l'élaboration du Plan d'action et les activités réalisées jusqu'à présent, en particulier les initiatives de mobilisation de ressources, la création de structures de gouvernance et les arrangements de partenariat établis avec les organisations régionales ainsi que la mise au point d'outils méthodologiques et l'assistance aux pays.

II. Éléments techniques du Plan d'action mondial

5. Le Plan d'action est un programme à long terme de renforcement des capacités visant la mise en place de systèmes nationaux de statistique agricole durables. Dans le cadre d'une approche échelonnée sur une durée maximale de 15 ans, une première phase de cinq ans doit démarrer en 2012. Ce Plan d'action devrait permettre d'accroître considérablement:

- le nombre de pays ayant la capacité de produire, analyser et disséminer une série minimale de données de base afin de satisfaire aux demandes actuelles et à venir des parties prenantes nationales et internationales en matière de statistique;
- le nombre de pays ayant un système durable de statistiques agricoles à travers une gouvernance renforcée de la statistique nationale et l'intégration de l'agriculture dans le système statistique national;
- le nombre de personnes chargées des statistiques agricoles qui réunissent les compétences requises à la suite d'activités de formation et d'assistance technique.

¹ Le groupe des Amis de la présidence de la Commission des statistiques agricoles a été établi par l'UNSC à sa quarantième session en février 2009. Il est dirigé par le Brésil et comprend les pays suivants: Australie, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Italie, Maroc, Philippines, Trinité-et-Tobago et Ouganda. Eurostat et la Banque mondiale participent en qualité d'observateurs, tandis que la FAO et la Division de statistique des Nations Unies font office de Secrétariat.

6. Les évaluations de pays, la recherche, l'assistance technique et la formation constituent les éléments techniques du Plan d'action. Ils ont été intégrés dans un cadre logique de manière à ce que les progrès accomplis au titre d'un élément amorcent la progression des autres éléments.

7. Évaluation de pays. L'évaluation de pays est l'élément de base de l'exécution de la Stratégie mondiale. Grâce aux données initiales recueillies, il sera possible de mesurer les progrès et de veiller à ce que l'assistance aux pays soit toujours fondée sur leurs besoins spécifiques. L'évaluation de pays comprendra deux étapes et déterminera la capacité des pays à produire une série minimale de données de base, ainsi que les principales contraintes du système statistique. La première étape sera menée dans tous les pays, au moyen d'un questionnaire normalisé et fournira des informations initiales sur la capacité statistique nationale. Les résultats de cette première évaluation seront utilisés au niveau régional pour classer les pays en fonction du niveau de développement statistique et des facteurs limitant la qualité des données. L'utilisation d'un questionnaire-type de base, établi en consultation avec les principaux partenaires, facilitera la comparaison entre les pays. Le questionnaire sera susceptible d'ajustements pour répondre aux besoins spécifiques de certaines régions. Dans un second temps, les renseignements obtenus seront repris pour effectuer une évaluation approfondie sur un nombre restreint de pays, en vue de formuler les propositions de pays.

8. Recherche. Le plan de recherche a pour but de développer et de disséminer des méthodes, des normes et des outils de pointe, ayant un bon rapport efficacité-coût, qui seront adoptés par les organismes nationaux de statistique pour la production de statistiques agricoles fiables. Les activités de recherche sur des thèmes prioritaires seront menées par les institutions régionales et internationales les plus qualifiées et seront coordonnées à l'échelle mondiale pour assurer des synergies et éviter la duplication des efforts. À travers un vaste processus consultatif, notamment une enquête parmi les principales parties prenantes de la statistique agricole, et plusieurs réunions et forums internationaux, les thèmes de recherche prioritaires ont été identifiés en fonction de leur intérêt pour les pays en développement.

9. Assistance technique. Les activités d'assistance technique ont deux composantes. La première est l'élaboration et la documentation de normes statistiques et de directives techniques sur tous les aspects du système de statistique agricole, en faisant appel principalement aux méthodes et outils développés dans le plan de recherche. La seconde est la fourniture d'assistance technique aux pays en vue du renforcement des capacités. Les institutions régionales dirigeront ces activités. L'assistance technique sera coordonnée avec les initiatives existantes en matière de renforcement des capacités statistique, afin d'étendre leur champ d'application et d'opérer la liaison avec les statistiques agricoles.

10. Formation. Il sera procédé à la conception de programmes et de matériels de formation, notamment des cours d'apprentissage à distance. Des critères théoriques et pratiques seront définis pour les différents niveaux de compétences de base requis pour la production de statistiques publiques élémentaires. Ces activités seront menées au niveau mondial. Dans les régions, les principales activités consisteront à évaluer les besoins de formation des pays, à former des formateurs et à favoriser l'apprentissage en ligne pour la formation en cours d'emploi. La formation directe sur des thèmes particuliers sera fournie dans les centres de formation nationaux et régionaux. Les bureaux régionaux apporteront un soutien afin de renforcer les capacités de certains centres de formation et encourageront l'accès des statisticiens agricoles à la formation. Les pays contribueront à identifier leurs besoins en formation, à organiser la formation continue, à assurer l'accès aux matériels d'apprentissage en ligne et à sélectionner le personnel pour les différentes offres de formation.

III. Structure de gouvernance

11. Afin d'orienter et de suivre l'exécution du Plan d'action, des dispositifs de gouvernance prévoyant des arrangements au plan mondial, régional et national ont été mis en place. Certains des organes directeurs sont déjà établis. Pour éviter dans la mesure du possible la création de nouvelles structures, il est fait appel aux institutions ou mécanismes de coordination existants.

A. Au plan mondial

12. Comité directeur mondial. En tant qu'organe suprême de décision chargé de l'exécution du Plan d'action, le Comité directeur mondial exerce des fonctions d'orientation stratégique et de contrôle. Il regroupe la FAO, les partenaires fournisseurs de ressources, les représentants de pays des comités directeurs régionaux, le Président de la Commission de statistique, les partenaires régionaux et d'autres organisations internationales jouant un rôle important dans le domaine des statistiques agricoles et rurales. Le Comité directeur mondial se réunira au moins une fois par an pour déterminer la répartition des crédits entre les activités mondiales, régionales et nationales et entre les différentes régions. Il approuvera les programmes de travail annuels et les rapports intérimaires. Il aura également pour tâche d'assurer la coordination générale, de suivre les progrès de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de soutenir la mobilisation de ressources. Le Comité directeur mondial nommera aussi les membres du Conseil d'administration mondial.

13. Conseil d'administration mondial. Le Conseil d'administration mondial est un sous-groupe du Comité directeur mondial, qui lui délègue des pouvoirs afin de superviser l'application des décisions. Le Conseil d'administration mondial se réunira au moins trois fois par an, dans la mesure du possible à l'occasion d'autres réunions internationales pertinentes. Entre les sessions annuelles du Comité directeur mondial, le Conseil d'administration mondial s'acquittera aussi des fonctions de celui-ci, fournissant en particulier des orientations stratégiques sur les activités déployées à l'échelle mondiale pour assurer l'exécution du Plan d'action.

14. Bureau mondial. Abrité au sein de la Division des statistiques de la FAO et dirigé par le coordonnateur mondial, le Bureau mondial assurera la coordination technique de l'exécution du Plan d'action et entreprendra les activités normatives relatives à l'établissement des normes, à la fourniture d'avis théoriques et pratiques sur les questions transrégionales, en tenant compte des exigences particulières des divers secteurs (par exemple les pêches et l'aquaculture, les forêts). Faisant office de Secrétariat du Comité directeur mondial, le Bureau mondial assistera celui-ci lors de ses réunions et formulera des recommandations sur l'affectation des fonds.

15. Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques agricoles et rurales. La FAO a soumis à la Commission de statistique des Nations Unies une proposition visant l'établissement d'un Groupe d'experts interinstitutions sur la sécurité alimentaire et les statistiques en matière d'agriculture et de développement rural, susceptible d'orienter l'élaboration de méthodologies statistiques dans ces domaines. Le Groupe d'experts interinstitutions fournira aussi des avis au Comité directeur mondial et au Bureau mondial pour la mise en œuvre du Plan d'action. Il sera composé d'experts de haut niveau de la statistique en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture et de développement rural durables issus de gouvernements nationaux et d'organisations internationales. Il présentera un rapport annuel à la Commission des statistiques sur l'état d'avancement de ces activités.

B. Au plan régional

16. Comité directeur régional. Le Comité directeur régional est l'organe décisionnel à l'échelon régional, investi de fonctions d'orientation et de contrôle pour l'exécution des activités régionales et nationales définies dans le Plan régional. Il évaluera les propositions de pays et répartira les fonds entre les pays en fonction des priorités. Il sera composé de représentants des pays, de partenaires fournisseurs de ressources, de partenaires régionaux, de la FAO et d'un certain nombre d'experts.

17. Conseil d'administration régional. Le Conseil d'administration régional est un sous-groupe du Comité directeur régional, qui lui déléguera des pouvoirs pour superviser l'exécution des décisions. Le Conseil d'administration régional tiendra au moins trois réunions par an, si possible à l'occasion d'autres réunions régionales ou internationales pertinentes. Le Conseil d'administration régional s'acquittera des fonctions du Comité directeur régional pendant l'intersessions. Il fournira en particulier orientations des stratégies pour la mise en œuvre du Plan.

18. Bureau régional. Le Bureau régional fera office de Secrétariat du Comité directeur régional et sera abrité dans les locaux d'un des partenaires régionaux, qui sera chargé de la coordination des activités régionales.

C. Au plan national

19. La gouvernance à l'échelle des pays reposera dans toute la mesure du possible sur les mécanismes et les structures de coordination en place. La gouvernance nationale du système statistique agricole passe par la mise en place, s'il n'en existe pas, d'un mécanisme de coordination sectoriel entre le bureau national de statistique et les ministères responsables de l'agriculture, des forêts et des pêches et tout autre institution collectant des données liées à l'agriculture. Ce mécanisme de coordination sectorielle devrait faire partie du mécanisme national de coordination statistique, tel que le Conseil national de statistique qui encadre l'ensemble du système de statistique agricole. Le mécanisme de coordination du secteur agricole sera normalement un sous-comité du Conseil national de statistique, assurant l'intégration des statistiques agricoles dans le système statistique national.

20. Il incombera au Conseil national de statistique, par le truchement de son sous-comité de l'agriculture et en coordination avec le coordonateur régional de la Stratégie mondiale, d'effectuer l'évaluation détaillée des capacités du système national de statistique agricole et d'élaborer le Plan stratégique sectoriel relatif aux statistiques agricoles et rurales, conformément aux recommandations de la Stratégie mondiale et en consultation avec les utilisateurs des données et autres parties prenantes. Ces arrangements de gouvernance devraient permettre aux ministres et organismes responsables de la collecte des données agricoles d'intégrer le Plan stratégique sectoriel dans les stratégies nationales pour le développement de la statistique (SNDS). Le Conseil national de statistique sera également responsable de l'examen (en tant que de besoin) de la législation existante en matière de statistique, dans l'optique d'assurer une attribution claire des responsabilités aux différentes institutions nationales compétentes.

21. Le Conseil national de statistique devrait élaborer une stratégie visant à sensibiliser le public à l'importance des décisions fondées sur des données scientifiques et à mobiliser des ressources à l'appui de l'exécution du Plan stratégique sectoriel pour les statistiques agricoles et rurales et de la Stratégie nationale pour le développement des statistiques agricoles.

IV. Approche régionale

22. Le Plan d'action mondial est complété par des plans régionaux plus ciblés, qui tiennent compte de la structure institutionnelle, de la capacité statistique et des caractéristiques du secteur agricole de chaque région. Les plans régionaux sont en cours d'élaboration au sein des organisations régionales avec l'appui de la FAO. Ils partent des orientations contenues dans le Plan mondial pour élaborer des programmes d'assistance technique et de formation, adaptés aux besoins spécifiques des régions en matière de renforcement des capacités.

23. Ils précisent également les responsabilités des institutions qui dirigeront la mise en œuvre du Plan régional et décrivent les arrangements de gouvernance nécessaires à la mise en place de processus appropriés pour la prise de décision et le suivi.

24. Afrique. Le Plan régional pour l'Afrique a été élaboré par la Banque africaine de développement (BAfD), la Commission de l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), et la FAO. Le Comité directeur régional pour l'Afrique a été créé et a tenu sa première réunion en juillet 2011 pour examiner les arrangements relatifs à la mise en œuvre. Le Conseil d'administration a également été constitué et ses membres désignés. La BAfD et la CEA sont les partenaires participants respectivement chargés de l'assistance technique et des activités de formation à l'échelle régionale, tandis que la FAO est responsable de l'adaptation du programme global de recherche aux besoins spécifiques de la région Afrique.

25. Asie et Pacifique. Le Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à sa deuxième session en décembre 2010, a créé un Groupe directeur sur les statistiques agricoles pour diriger la préparation du Plan d'action régional. À sa première réunion à Manille (21-23 novembre), le Groupe directeur s'est engagé à préparer un premier projet du Plan régional d'ici avril 2012. Le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, la CESAP et la Banque asiatique de développement (BASD) ont créé un secrétariat conjoint pour diriger la

préparation du Plan régional, avec des responsabilités spécifiques respectivement pour l'assistance technique, la formation et la recherche.

26. Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique sera une institution partenaire clé pour la mise en œuvre du Plan d'action dans le Pacifique. Des synergies importantes ont été identifiées entre la Stratégie mondiale et la Stratégie décennale pour la statistique dans la région du Pacifique (2011-2020). En particulier, des activités conjointes seront entreprises pour l'application des directives visant à relier les données issues des enquêtes sur l'agriculture, la population et le logement, l'intégration d'un module agricole dans le questionnaire d'enquête sur les dépenses des ménages, et l'intégration de l'agriculture aux stratégies nationales pour le développement de la statistique (SNDS).

27. Amérique latine et Caraïbes. La sixième session de la Conférence statistique des Amériques qui s'est tenue en République dominicaine en novembre 2011 a décidé de créer un Groupe de travail sur les statistiques agricoles et rurales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, chargé de l'élaboration du Plan régional et de sa mise en œuvre. Le Brésil est le coordonnateur du Groupe de travail, auquel participent l'Argentine, la Colombie, la République dominicaine, le Mexique, Panama, le Paraguay et le Pérou. Par ailleurs, le FIDA, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Banque interaméricaine de développement (BID) ont manifesté le souhait d'en faire partie.

28. Autres régions. Plusieurs initiatives ont été menées en étroite collaboration avec les bureaux régionaux de la FAO, dans le but de faire participer d'autres partenaires régionaux, notamment la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Banque islamique de développement et le Comité statistique inter-États de la Communauté d'États indépendants (CISSTAT), à l'élaboration de plans d'action régionaux respectivement pour l'Asie occidentale, l'Asie centrale et le Caucase.

V. Mobilisation de ressources et stratégie de mise en œuvre

29. Pour une mise en œuvre efficace de la Stratégie mondiale, un plan détaillé mais souple de mobilisation des ressources, déjà en cours d'exécution, a été formulé. Point culminant de la campagne de communication, la réunion des partenaires fournisseurs de ressources organisée au Siège de la FAO le 28 octobre 2011 a été couronnée de succès. Elle a réuni plus de 50 participants de toutes les régions. La réunion a approuvé le Plan d'action visant à mettre en œuvre la Stratégie mondiale et formulé quelques suggestions pour une mise en œuvre efficace et une diffusion plus large. Pendant la réunion, plusieurs partenaires ont clairement indiqué leur intention de soutenir l'exécution de la Stratégie mondiale. En particulier, le soutien financier attendu de la Fondation Bill et Melinda Gates, du Département du développement international (DFID), de la Coopération au développement italienne, de la Banque africaine de développement et de la Banque asiatique de développement couvrira environ 50 pour cent du budget total du plan, étalé sur cinq ans. Un Fonds fiduciaire mondial a été créé à la FAO, auquel des contributions sont déjà parvenues. Cet effort sera poursuivi afin d'assurer la totalité des financements requis pour l'exécution de la Stratégie.

30. La contribution au Fonds fiduciaire mondial n'est pas la seule modalité permettant de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie mondiale. Les autres modalités prévues sont notamment les suivantes:

- Accord bilatéral entre les partenaires fournisseurs de ressources et les pays. Un partenaire fournisseur de ressources ou un partenaire technique peut fournir un appui direct à un pays pour la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités incluses dans la Stratégie mondiale et/ou pour la collecte des données.
- Accord bilatéral entre les partenaires fournisseurs de ressources et la FAO. Grâce à des fonds mis à disposition par certains partenaires fournisseurs de ressources (par exemple l'UE), la FAO fournit un appui technique aux activités de collecte de données, telles que les recensements agricoles, menées dans plusieurs pays. Ces projets seront alignés sur la Stratégie mondiale.
- Accords de coopération Sud-Sud. Les pays en développement les plus avancés peuvent assister directement d'autres pays en développement à donner suite aux recommandations de la

Stratégie mondiale. Des pays tels que le Brésil, le Mexique, etc., ont manifesté leur intérêt pour ce type de coopération.

- Ressources du programme ordinaire de la FAO. Par le biais de son Programme de coopération technique, et à la demande des gouvernements, la FAO fournit également une assistance technique aux pays sous forme d'appui aux activités statistiques, notamment pour la préparation des recensements agricoles. Ces projets seront également alignés sur la Stratégie mondiale.

31. L'exécution de la Stratégie mondiale reposera sur une approche échelonnée, fonctionnant par modules. Pendant la première phase quinquennale, le Plan d'action couvrira 90 pays dans le monde entier (40 pays en Afrique et 50 pays dans les autres régions).

32. Pour que la mise en œuvre du plan soit effectivement dirigée par les pays et s'attaque aux lacunes identifiées, il sera procédé à des évaluations par pays qui seront à la base des propositions de financement des activités nationales. Celles-ci devront répondre aux besoins prioritaires à l'échelle du pays, bénéficier de l'aval de toutes les parties prenantes et tenir compte des activités d'assistance déjà déployées dans le pays.

33. Afin de favoriser la bonne exécution du plan dans des conditions durables, les pays seront sélectionnés en fonction des critères suivants:

- Volonté politique et engagement à améliorer les statistiques agricoles, attestées par les contributions du gouvernement en espèces ou en nature;
- Intérêt tangible des donateurs à soutenir la mise en œuvre des activités de pays;
- Complémentarités éventuelles avec les activités de planification en cours, telles que les SNDS, qui facilitent l'intégration des statistiques agricoles dans le système statistique national;
- Complémentarités avec d'autres activités de statistique à grande échelle, en cours ou prévues - telles que les recensements de population, les recensements agricoles, ou les enquêtes auprès des ménages – qui peuvent constituer la base du système statistique et offrir un bon rapport efficacité-coût par rapport à d'autres méthodes de collecte des données;
- Niveau de développement statistique.

34. La mise en œuvre s'efforcera donc de concilier la nécessité d'obtenir rapidement des résultats pour la production et la diffusion d'un ensemble minimal de données agricoles de bonne qualité et la nécessité de développer des capacités soutenues à plus long terme, au sein d'un programme structuré.

VI. État d'avancement

35. Des structures de gouvernance ont été établies au niveau mondial (Comité directeur et Bureau) et régional (Comité directeur régional et Bureau régional respectivement pour l'Afrique et la région Asie et Pacifique) et un Fonds fiduciaire a été institué. Un questionnaire normalisé et des directives pour les évaluations de pays à mener durant la première phase ont été mis au point. Les activités d'évaluation sont déjà en cours en Afrique et dans la région Asie et Pacifique sous la direction d'organisations régionales. Des activités du même type sont en cours de planification dans d'autres régions pour la sélection d'un premier groupe de 20 pays où la mise en œuvre de la Stratégie doit démarrer en 2012.

36. Le nombre des pays augmentera au fur et à mesure de la mise à disposition de fonds ou d'assistance technique supplémentaires. Par ailleurs, de nombreuses activités compatibles avec la Stratégie mondiale sont déployées à l'échelle mondiale, régionale et nationale. En particulier:

- La FAO et PARIS21 travaillent ensemble à l'élaboration de directives pour l'intégration de l'agriculture dans les SNDS, qui feront l'objet d'initiatives pilotes en République démocratique populaire lao, au Mozambique et au Pérou;
- La FAO et le FNUAP ont préparé des directives visant à relier les recensements sur l'agriculture, la population et le logement. Des ateliers sur l'application des directives sont organisés pour le Pacifique, le Proche-Orient et l'Afrique francophone;

- La FAO collabore également avec le Groupe de recherche pour le développement de la Banque mondiale pour améliorer la mesure de la productivité agricole et de la consommation alimentaire à partir des enquêtes de mesure du niveau de vie dans six pays d'Afrique subsaharienne;
- L'Éthiopie, avec le soutien technique de la FAO, utilise les données issues de la télédétection et de la géolocalisation (GPS) pour définir une base aréolaire pour de ses enquêtes annuelles sur l'agriculture;
- Le GPS et les entretiens individuels assistés par ordinateur ont été utilisés avec succès pour le recensement agricole au Mozambique où les résultats préliminaires de l'enquête ont été disponibles en moins de six mois. Les assistants numériques personnels et le GPS ont également été utilisés avec succès au Brésil pour le recensement agricole et ces expériences vont être étendues à d'autres pays;
- La télédétection présente un bon rapport efficacité-coût pour la surveillance et la prévision des cultures au Pakistan, avec l'appui de la FAO, du Département de l'agriculture des États-Unis et de l'Université du Maryland;
- Le système CountrySTAT, mis au point par la FAO pour améliorer la qualité des données agricoles nationales ainsi que l'accès en ligne à ces données, a été adopté avec succès dans deux pays d'Asie et 17 pays d'Afrique subsaharienne et sera désormais étendu à d'autres pays et organisations sous-régionales (Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest et Communauté de l'Afrique de l'Est);
- La FAO travaille avec divers partenaires à la création d'un compte satellite pour l'agriculture dans le cadre du système révisé de comptabilité environnementale et économique, qui est le cadre conceptuel général sur lequel reposera la Stratégie mondiale.

VII. Mesures suggérées au Comité

37. Le Comité est invité à approuver le Plan d'action pour l'amélioration des statistiques en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture et de développement rural durables et sa structure de gouvernance.

38. Le Comité est également invité à demander aux partenaires fournisseurs de ressources d'aider à la mobilisation des ressources nécessaires et aux États Membres de soutenir l'exécution du Plan d'Action à l'échelle mondiale, régionale et nationale et de poursuivre avec détermination le renforcement de leur système de statistique agricole.